



Discriminations sur le marché du travail :

la Lorraine bonne élève,
mais peut mieux faire

Décembre 2012

■ Damien RICHT

Sur le marché du travail, les jeunes, les seniors, les femmes, les immigrés et les handicapés encourent le risque de discrimination. Des dispositifs publics existent pour lutter contre ces phénomènes, mais des différences perdurent. Un jeune actif sur cinq est au chômage. Les femmes cumulent moindre activité et conditions d'emploi moins favorables, et leurs salaires sont 10% inférieurs à ceux des hommes. Quant aux 184 000 immigrés vivant en Lorraine, leurs diplômes les protègent moins du chômage, l'accès aux emplois qualifiés leur est plus difficile. Tous ces motifs de discrimination se retrouvent dans les quartiers ciblés par la politique de la ville. Il faut toutefois souligner que l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés dans les établissements de plus de 20 salariés est aux deux tiers remplie en Lorraine, 4 points de plus qu'au niveau national.

Les jeunes, les seniors, les immigrés, les étrangers, les femmes, les handicapés sont autant de groupes susceptibles d'être discriminés.

Les discriminations concernent en premier lieu l'intégration dans la vie active et l'accès à l'emploi. Une deuxième forme de discrimination prend corps dans les conditions de travail : contrats précaires, temps de travail réduit, faible qualification, etc. Enfin, le salaire est un autre marqueur de discrimination : quelle part des écarts de salaire est-elle expliquée par les caractéristiques du travailleur, et non par celles de l'emploi occupé ?

Un jeune sur cinq au chômage

En 2008, près de 270 000 Lorrains de 15 à 29 ans sont sur le marché du travail. Parmi eux,

217 000 ont un emploi. Ils représentent 23% des travailleurs résidant en Lorraine.

Environ 52 000 jeunes actifs lorrains sont au chômage, soit près d'un sur cinq (19,5%). Le taux de chômage des 15-29 ans est deux fois plus élevé que celui des 30-49 ans (9,6%). Les sorties du système scolaire sans qualification expliquent une grande partie de cet écart. En effet, pour un jeune sans diplôme qualifiant, le risque d'être au chômage est 2,4 fois plus important que pour un jeune qualifié. Ainsi, plus de quatre jeunes actifs sans diplôme qualifiant sur dix sont chômeurs. Toutefois, même chez les diplômés du supérieur et les bacheliers, le risque d'être au chômage est bien plus fort chez les moins de 30 ans que chez les 30-49 ans.



En Lorraine, la proportion de jeunes de moins de 30 ans sur le marché du travail est plus forte qu'en moyenne nationale (hors Île-de-France), car les études supérieures y sont plus courtes et moins plébiscitées. Mais le risque de chômage est plus élevé qu'en moyenne, peut-être en partie à cause du moindre niveau de formation. L'écart de taux de chômage entre les jeunes Lorrains et l'ensemble des jeunes de province est aussi le reflet de la situation moins favorable du marché de l'emploi lorrain. Le recul du taux de chômage avec l'âge s'effectue d'ailleurs à la même vitesse en Lorraine qu'en province.

Néanmoins, entre 1999 et 2008, l'écart entre les générations s'est plus creusé en Lorraine qu'en moyenne nationale. Le taux de chômage des jeunes Lorrains a augmenté, quand celui des 30-49 ans a stagné. En province, le chômage a baissé identiquement chez les jeunes et chez les 30-49 ans. Ce phénomène n'est pas propre à la région, puisque le

surchômage des jeunes augmente encore plus dans les autres régions du Grand Est (Champagne-Ardenne, Alsace et Franche-Comté) et en Nord-Pas-de-Calais.

Les effets de la crise ont été plus forts en Lorraine qu'en moyenne nationale. Entre juin 2008 et septembre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en Lorraine est passé de 103 700 à 162 200, une hausse de 56%. Sur cette période, la hausse du chômage chez les jeunes a été relativement contenue à 39%, même si une aggravation a été observée lors des douze derniers mois.

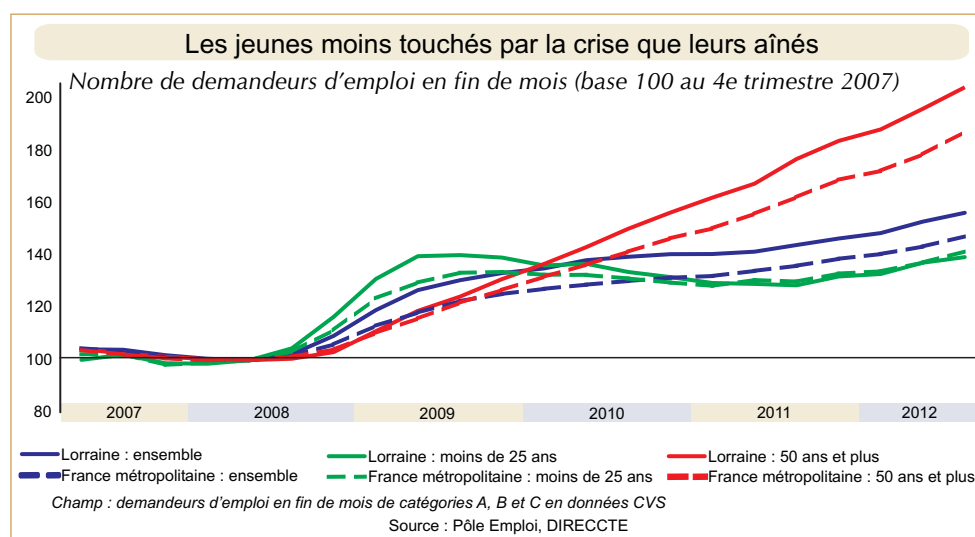
Déclassement et manque d'ancienneté expliquent la plus faible qualification des emplois des jeunes

Les deux tiers (67%) des jeunes travailleurs lorrains occupent des emplois peu ou pas qualifiés d'ouvriers ou d'employés, contre seule-

ment 55% des plus de 30 ans. Trois dynamiques s'imbriquent pour expliquer ce phénomène : une naturelle, une démographique, et une dite de déclassement. C'est cette dernière qui peut être, dans certains cas, considérée comme une discrimination envers les jeunes. Ainsi, le niveau de qualification a naturellement tendance à s'élever avec l'âge, par le biais de promotions ou de réussites de concours notamment, ou sous l'effet de l'ancienneté et de l'expérience. Par conséquent, il y a chez les seniors deux fois plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures que parmi les moins de 30 ans.

De plus, l'influence du niveau de formation sur la qualification de l'emploi est bien plus importante chez les jeunes travailleurs que chez leurs aînés. De ce fait, les emplois les plus qualifiés (cadres, professions intellectuelles, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires) ne sont accessibles aux jeunes que s'ils ont le niveau de formation correspondant. Ces métiers demandent souvent au moins cinq années d'études, soit une entrée sur le marché du travail vers 23 ans en moyenne, d'où une moindre fréquence de ces emplois parmi les moins de 30 ans.

Enfin, une entrée difficile sur le marché du travail explique le reste de l'écart. Il s'agit de l'aboutissement d'une logique économique qui pénalise les jeunes et qu'on peut appeler déclassement. En Lorraine, 41% des jeunes travailleurs occupent un emploi pour lequel ils sont surqualifiés (à la spécialité de formation près),



Six jeunes sortis d'études longues sur dix sont déclassés sur le marché du travail

Dernier diplôme obtenu	Effectifs (%)		Déclassement (%)	
	Moins de 30 ans	30 ans et plus	Moins de 30 ans	30 ans et plus
Sans diplôme qualifiant	11,8	22,9	sans objet	sans objet
CAP, BEP	25,7	33,1	43,3	30,4
Baccalauréat	27,1	16,1	28,6	15,2
Diplôme du supérieur 1 ^{er} cycle	21,9	14,8	43,1	27,5
Diplôme du supérieur 2 ^e et 3 ^e cycles	13,6	13,1	59,3	37,4
Ensemble	100,0	100,0	41,2	27,8

Champ : actifs occupés de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études

Note de lecture : 43,3% des moins de 30 ans titulaires d'un CAP ou d'un BEP subissent un déclassement, c'est-à-dire qu'ils occupent un emploi qui requiert une qualification de niveau inférieur à celle qu'ils possèdent.

Source : Insee, recensement de population 2008, exploitation complémentaire

contre 28% des plus de 30 ans. Le risque plus élevé de déclassement des jeunes existe à tous les niveaux de diplôme. D'ailleurs, la plus forte prégnance de hauts niveaux d'études chez les jeunes augmente mécaniquement les risques de déclassement. Le phénomène prend la même ampleur en Lorraine qu'en moyenne provinciale.

La perte de la valeur du diplôme au fil des générations peut, elle aussi, expliquer le déclassement. L'adéquation entre le niveau de formation initiale et la qualification de l'emploi s'est distendue, et les jeunes diplômés du supérieur occupent maintenant beaucoup d'emplois peu ou pas qualifiés : 34% d'entre eux sont ouvriers ou employés, contre 22% chez les 30-49 ans.

Quatre fois plus de contrats précaires pour les jeunes

Les jeunes travailleurs subissent des conditions d'emploi plutôt défavorables. En effet, l'intérim et les contrats à durée déterminée (CDD) sont quatre fois plus fréquents avant qu'après 30 ans : 27% des salariés de moins de 30 ans ont un poste intérimaire ou un emploi en CDD, contre 7% de leurs aînés. La proportion de contrats à durée indéterminée (CDI) augmente au fil de l'âge : trois quarts des salariés à 25 ans, et 90% à 35 ans, chiffres très proches de la moyenne nationale (hors Île-de-France). Globalement, les emplois salariés dans le Grand Est sont un peu plus stables qu'en moyenne, avec une proportion de CDI d'un point supérieure au niveau national, aussi bien avant qu'après 30 ans.

Dans sept cas sur dix, le CDD n'est pas un choix. La contrainte est toutefois moins forte pour les moins de 30 ans. Après 30 ans, environ 80% de CDD sont imposés. Au contraire, plus de jeunes font le choix du CDD, notamment les étudiants qui travaillent.

Cette forte proportion de contrats précaires est en partie imputable à un positionnement sectoriel défavorable. Les jeunes travailleurs sont surreprésentés dans des secteurs pourvoyeurs de contrats à durée li-

mitée, comme dans les services aux ménages, où plus d'un salarié sur cinq a un contrat à durée limitée.

Un temps partiel subi avant 30 ans et des salaires logiquement plus faibles

En Lorraine et dans le Grand Est en général, 18% des jeunes de moins de 30 ans travaillent à temps partiel, contre 19% en moyenne nationale. Après 35 ans, le temps partiel devient plus fréquent dans la région, et sur l'ensemble des travailleurs, il y a autant de temps partiel en Lorraine qu'en moyenne.

Plus de la moitié des jeunes travaillant à temps partiel y sont contraints. Une grande partie (50%) n'a pas trouvé de travail à temps plein, d'autres (25%) sont en formation ou ont un autre emploi. Enfin, dans 20% des cas, la principale raison d'un emploi à temps partiel est personnelle (santé, famille, loisirs, etc.). Chez les plus de 30 ans, le temps partiel est plutôt un choix, puisque deux fois sur trois, les raisons personnelles sont invoquées pour expliquer la réduction du temps de travail.

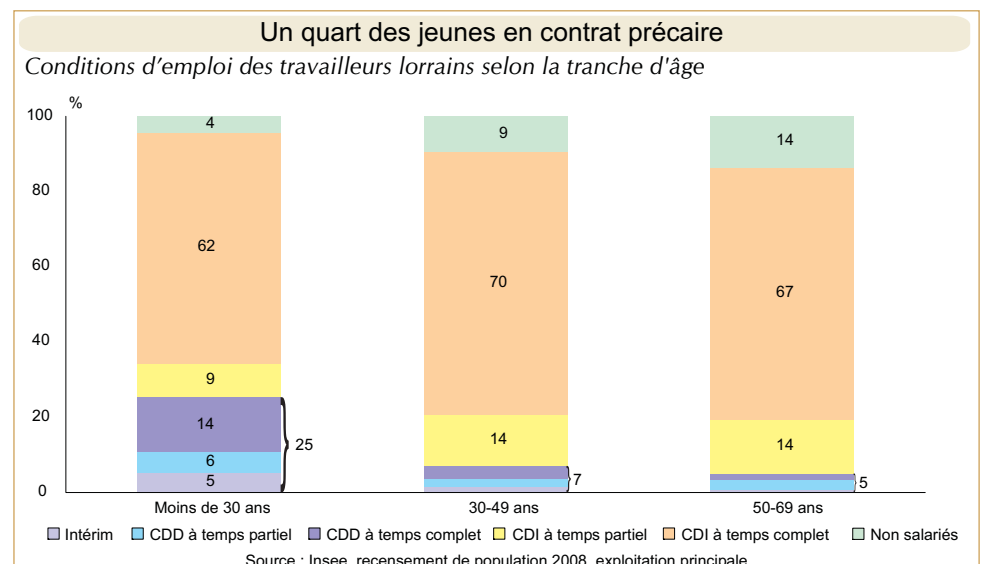
Le salaire net horaire moyen des salariés lorrains est de 12,20 euros. De manière générale, il augmente avec l'âge, passant de 9,50 euros nets par heure avant 30 ans à 15,30 après 50 ans. La plus faible qualification des emplois occupés par les jeunes explique en grande partie cet écart. De plus, l'échelle des salaires des employés et ouvriers est bien

plus tassée que celle des cadres ou des professions intermédiaires. Ainsi, pour voir son salaire progresser, mieux vaut élever la qualification de l'emploi qu'on occupe que compter sur l'ancienneté. Le positionnement sectoriel des jeunes leur est là aussi défavorable. Ils sont surreprésentés dans des secteurs peu rémunérateurs comme l'hébergement-restauration, le commerce ou les services aux entreprises (dont l'intérim). De plus, le chômage élevé chez les jeunes permet aux employeurs de faire pression à la baisse sur leurs salaires.

Séniors : une fin de carrière précoce

En Lorraine, 45,0% des habitants de 50 à 69 ans sont des actifs, un peu moins qu'au niveau national (45,7% hors Île-de-France). Parmi eux, 226 000 ont un emploi. Au final, un peu plus de quatre seniors sur dix seulement (41%) occupent un emploi en Lorraine, contre 42% au niveau national (hors Île-de-France).

La stratégie de Lisbonne, insufflée par l'Union européenne, vise à atteindre en 2010 un taux d'emploi de 50% pour les 55-64 ans. En 2008, la Lorraine n'atteint que 34,7%, et la France métropolitaine 35,9%. D'importants efforts restent donc à faire pour maintenir les seniors sur le marché du travail. Les retraits anticipés de la vie active, volontaires ou non, expliquent partiellement le faible niveau du chômage (8,0%) après 50 ans, alors que 9,6% des actifs de 30 à 49 ans sont à la recherche d'un emploi.



Pour les séniors, le CDI est la norme et le temps partiel un choix

Les emplois des 50-69 ans se distinguent par une forte proportion de travailleurs non salariés (13%) : indépendants, aides familiaux et employeurs. Ils sont particulièrement représentés parmi les agriculteurs, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise. Dans l'emploi salarié, le contrat à durée indéterminée, forme la plus stable d'emploi, est plus présent qu'en moyenne (94% contre 87%). Les contrats à durée limitée représentent un emploi salarié sur vingt, soit deux fois moins que pour les 15-49 ans. L'intérim est marginal, à peine 1 600 emplois sur 226 000.

Les contrats de travail des séniors sont moins précaires que ceux de leurs cadets, mais le travail à temps partiel occupe au contraire une place plus importante, quelle que soit la durée du contrat de travail : 19% des séniors travaillent à temps partiel, contre 17% des moins de 50 ans. Après un creux à 50 ans, la proportion d'emplois à temps partiel explose. Elle passe à 20% à 55 ans, puis 29% à 60 ans, pour finir à 43% chez les 65-69 ans. Le plus souvent, des raisons personnelles motivent la réduction du temps de travail, notamment l'envie de temps libre et l'état de santé. Les temps de travail réduits sont moitié moins qu'en moyenne le fait de l'employeur. L'absence d'obtention d'un emploi à temps

plein ne représente que trois cas de temps partiels sur dix, comme chez les 30-49 ans. Dans les cas de revenus élevés, travailler à temps partiel permet de garder un haut niveau de revenu et de profiter pleinement de son temps libre.

Femmes : moindre activité et conditions d'emploi moins favorables

Les femmes représentent la moitié de la population lorraine de 15 à 64 ans, mais seulement 46% des emplois. En effet, près de deux tiers seulement des femmes sont actives, contre trois quarts des hommes, en raison notamment de la forte féminisation des adultes au foyer. Une femme de 15 à 64 ans sur huit est femme au foyer, contre seulement un homme sur 700. Dans les couples, c'est le plus souvent la mère qui arrête de travailler pour s'occuper des enfants : 91% des pères de famille sont actifs, contre 76% des mères. Par ailleurs, les femmes suivent en moyenne des études plus longues que les hommes, ce qui retarde leur entrée dans la vie active. Toutefois, les hommes partent en retraite plus tôt que les femmes, ce qui tend à rapprocher le nombre de travailleuses et de travailleurs aux âges élevés.

Au déficit d'activité des femmes s'ajoute un risque de chômage supérieur à celui des hommes à tous les âges : le taux de chômage des femmes est 12,9%, contre 10,6% pour

les hommes. Au final, 57% des femmes de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 67% des hommes. Le risque de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes quel que soit le niveau de formation, sauf chez les diplômés du supérieur (6% pour les deux sexes). Dans les régions du Grand Est dont la Lorraine, malgré un taux de chômage plus élevé, le taux de chômage des femmes diplômées du supérieur est inférieur à la moyenne nationale (hors Île-de-France).

Un peu moins de femmes que d'hommes au chômage

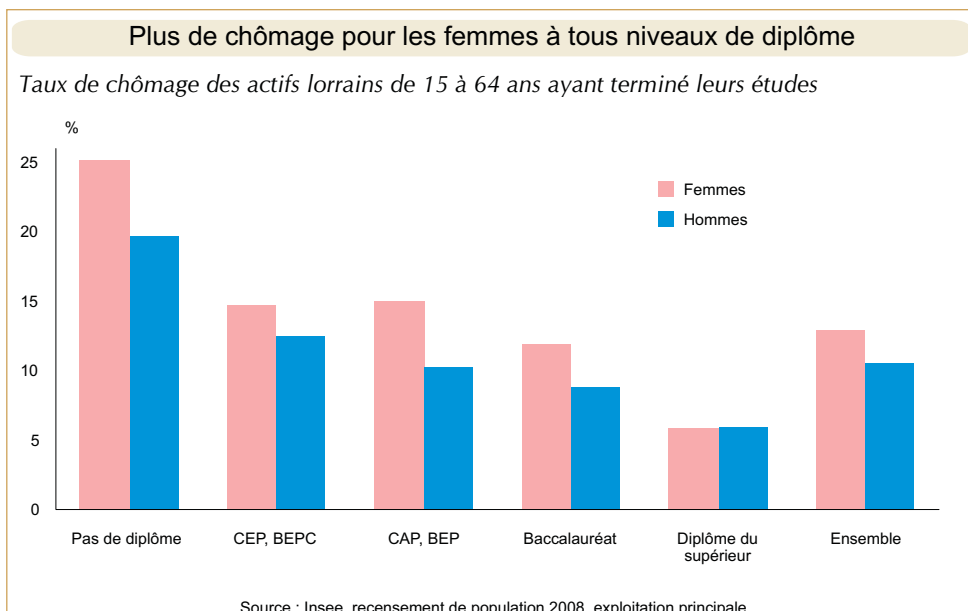
En Lorraine, avant la crise, 53% des demandeurs d'emploi étaient des femmes. En 2008, la brusque hausse du nombre de demandeurs d'emploi était très majoritairement masculine. Sur quatre années, entre 2008 et 2011, le nombre d'hommes au chômage a augmenté de plus de moitié, alors que le nombre de chômeuses augmentait d'un tiers. En 2010 et 2011, la hausse du chômage se concentre à nouveau plutôt sur les femmes (+14%) et épargne relativement les hommes (+6%). Fin 2011, les femmes demandeuses d'emploi sont un peu moins nombreuses que les hommes.

Cette évolution différente résulte d'un positionnement sectoriel différent. Les hommes, premiers touchés par la crise, sont surreprésentés dans l'industrie, premier secteur touché par la crise. Par la suite, la dépression économique s'est répandue dans tous les secteurs, notamment dans les services, très féminisés.

Six fois plus de temps partiel chez les femmes

Près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel (32%), mais à peine 5% des hommes. Pour une femme en emploi sur dix, l'employeur impose la réduction du temps de travail (temps partiel subi).

La crise économique augmente la précarité de l'emploi, notamment le nombre de contrats à durée limitée et de temps partiels. Mais les contrats précaires concernent presque autant les hommes que les femmes.



Ainsi, une femme salariée sur huit a un contrat à durée limitée (CDD ou intérim), contre un homme sur neuf. L'emploi intérimaire est d'ailleurs marginal chez les femmes, puisqu'il représente 1% de l'emploi salarié féminin, contre 3% des emplois salariés masculins.

Déclassement plus important pour les femmes

Malgré une part de diplômés du supérieur plus importante chez les femmes que chez les hommes, les emplois qualifiés restent majoritairement masculins. Ainsi, les femmes ne représentent que 35% des cadres et professions intellectuelles supérieures, alors qu'elles occupent trois quarts des postes d'employés.

Même à niveau de formation équivalent, les femmes occupent des emplois globalement moins qualifiés que les hommes. Parmi les diplômés du supérieur, 71% des femmes occupent un emploi très qualifié (cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire), contre 76% des hommes. À l'autre bout de l'échelle, 18% des hommes diplômés du supérieur sont ouvriers ou employés, contre 27% des femmes. Le déclassement, à savoir l'occupation par un travailleur d'un emploi moins qualifié que son niveau de formation, touche donc en Lorraine près de 40% des travailleuses, contre 24% des travailleurs.

L'écart salarial entre hommes et femmes

Une salariée lorraine gagne en moyenne 10,60 euros nets par heure de travail. C'est 19% de moins qu'un homme (13,20 euros

nets par heure). L'écart moyen constaté au niveau national (hors Île-de-France) est de même ampleur. La moindre qualification des emplois occupés par les femmes entre en compte, mais dans chaque catégorie sociale les femmes gagnent de toute façon moins que les hommes. Une ouvrière ou une employée gagne environ 17% de moins qu'un homme, une salariée de profession intermédiaire 12% de moins. Le plus fort écart de rémunération concerne les cadres et professions intellectuelles supérieures : 21% de salaire en moins pour les femmes, écart à mettre partiellement au compte de la plus grande dispersion des salaires dans cette catégorie.

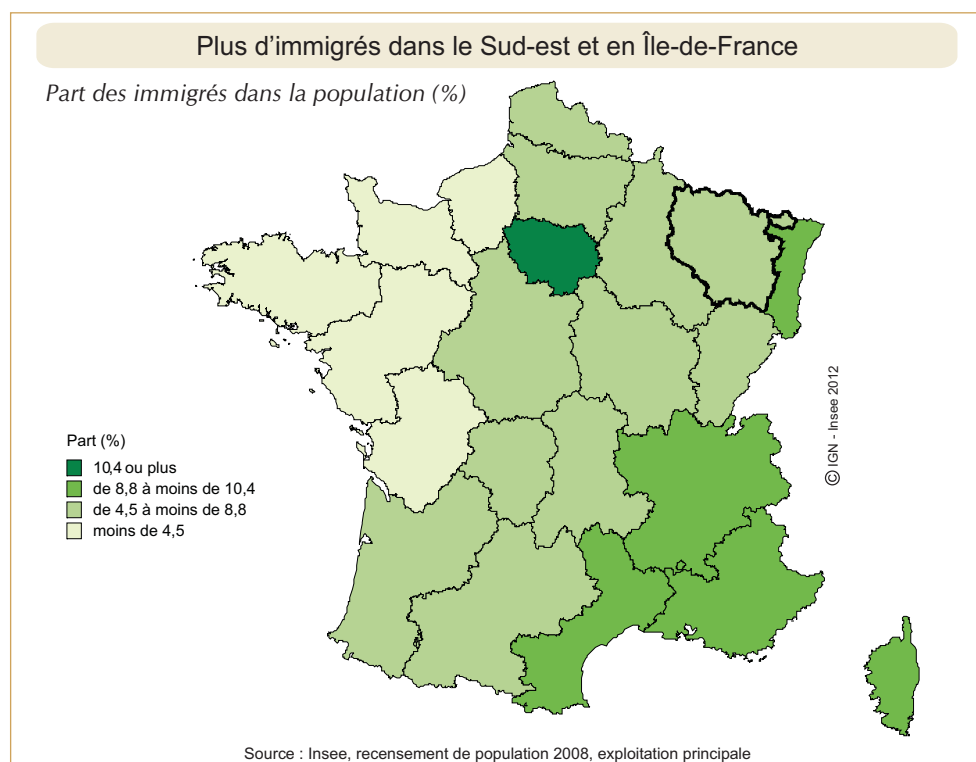
Dans tous les secteurs d'activité, les femmes sont moins bien payées que les hommes. Les caractéristiques de l'emploi occupé

n'expliquent que partiellement les différences salariales entre hommes et femmes. On peut donc supposer qu'une partie de l'écart salarial est imputable à une discrimination envers les femmes.

Un Lorrain sur treize est immigré

En Lorraine, 184 000 personnes sont nées étrangères à l'étranger. Ces immigrés représentent 7,8% de la population de la région.

La moyenne d'âge des immigrés lorrains est de 49 ans, contre seulement 39 ans pour le reste de la population lorraine. Cet écart est beaucoup plus réduit au niveau de la métropole, puisqu'il n'est que de six ans (46 ans pour les immigrés, contre 40 ans). Les immigrés sont plus présents que les non-immigrés



Même à qualification égale, les femmes gagnent moins que les hommes

Catégorie socioprofessionnelle	Salaire horaire net moyen (euros)		Écart de salaire (%)
	Hommes	Femmes	
Chefs d'entreprise	28,50	19,70	69
Cadres et professions intellectuelles supérieures	22,60	17,90	79
Professions intermédiaires	14,70	12,90	88
Employés	10,40	8,70	84
Ouvriers	10,40	8,60	83
Ensemble	13,20	10,60	80

Champ : postes principaux, salariés dont la catégorie sociale et le sexe sont connus

Source : Insee, DADS 2009

aux âges actifs : 71% des immigrés ont entre 15 et 69 ans contre seulement 65% des non-immigrés.

Le diplôme protège moins les immigrés du chômage

La proportion d'actifs parmi les immigrés de 15 à 64 ans est plus faible que parmi les non-immigrés (63% contre 71%). Cela s'explique par la proportion d'adultes au foyer beaucoup plus importante chez les immigrés (15% contre 5%), et ce à tous les âges. Par ailleurs, 19,3% des actifs immigrés sont à la recherche d'un emploi, contre 11,0% des non-immigrés. Ce constat est valable dans toutes les tranches d'âges. La différence la plus forte se fait entre 25 et 39 ans, où le risque de chômage est deux fois plus élevé pour les immigrés.

L'écart de taux de chômage entre les immigrés et les non-immigrés s'amplifie quand le niveau de formation augmente. En effet, le taux de chômage des actifs immigrés diplômés du supérieur est de 13,5%, soit 2,6 fois plus que chez les actifs non immigrés de même niveau de formation. À l'opposé, chez les person-

nes sans diplôme, le chômage des immigrés est à un niveau proche de celui des non-immigrés (24,3% et 22,0%). Du point de vue du chômage, la discrimination à l'encontre des immigrés s'opère donc seulement chez les diplômés.

Emplois moins qualifiés et conditions moins favorables pour les immigrés

En rapport avec leur moindre niveau global de formation, les immigrés occupent plus souvent des postes peu qualifiés. Près de quatre immigrés sur dix sont ouvriers (38%) contre 27% des non-immigrés. Néanmoins, les travailleurs immigrés sont proportionnellement presque aussi présents que les non-immigrés à l'autre bout de l'échelle sociale, puisque 11% des immigrés sont cadres ou professions intellectuelles supérieures, contre 12% des non-immigrés. Les travailleurs immigrés se distinguent également par une plus forte proportion d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise (7% contre 5%), en lien avec leur moyenne d'âge plus élevée.

Le déclassement est un phénomène plus courant chez les immigrés que chez les non-immigrés, puisque 37% des travailleurs immigrés sont déclassés, contre 31% des travailleurs non immigrés. À niveau de formation équivalent, le risque de déclassement est toujours plus élevé chez les immigrés. Les plus fortes différences concernent les bacheliers et diplômés des filières courtes du supérieur : 45% des immigrés diplômés du supérieur subissent un déclassement, contre seulement 36% des non-immigrés.

Quant au surclassement, il est plus fort chez les immigrés : 23% contre 20%. Cet écart, pour une fois en faveur des immigrés, résulte du niveau de formation globalement plus faible des immigrés.

En Lorraine, 85% des immigrés ont un contrat de travail à durée indéterminée, contre 88% des salariés non immigrés. En revanche, l'emploi intérimaire est plus présent chez les immigrés, tout en restant marginal. Les contrats à durée limitée sont quant à eux 25% plus nombreux que chez les non-immigrés. Le temps partiel concerne un travailleur immigré sur cinq, soit un peu plus que chez les non-immigrés (20% et 18%). Les femmes sont six fois plus touchées que les hommes aussi bien chez les immigrés que chez les non-immigrés.

Une intégration plus aboutie en Lorraine qu'en province

L'écart de taux d'activité entre les immigrés et les non-immigrés est plus fort dans la région qu'en

Le chômage des immigrés plus élevé à tous niveaux de diplôme

Dernier diplôme obtenu	Taux de chômage (%)	
	Immigrés	Non-immigrés
Pas de diplôme	24,3	22,0
CEP, BEPC, brevet	19,2	13,6
CAP, brevet de compagnon, BEP	17,0	12,0
Baccalauréat	19,0	9,8
Diplôme du supérieur	13,5	5,3
Ensemble	19,1	11,1

Champ : Lorrains de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études

Source : Insee, recensement de population 2008, exploitation principale

Les travailleurs immigrés souffrent plus de déclassement que les non immigrés

Dernier diplôme obtenu	Effectifs (%)		Déclassement (%)	
	Immigrés	Non-immigrés	Immigrés	Non-immigrés
Sans diplôme qualifiant	37,1	19,4	sans objet	sans objet
CAP, BEP	24,0	32,1	34,8	32,4
Baccalauréat	15,6	18,6	28,8	18,7
Diplôme du supérieur 1 ^{er} cycle	9,2	16,8	44,2	31,3
Diplôme du supérieur 2 ^e et 3 ^e cycles	14,1	13,2	46,2	41,7
Ensemble	100,0	100,0	37,2	30,5

Champ : Lorrains actifs occupés de 15 à 64 ans ayant terminé leurs études

Note de lecture : 34,8% des immigrés titulaires d'un CAP ou d'un BEP subissent un déclassement, c'est-à-dire qu'ils occupent un emploi qui requiert une qualification de niveau inférieur à celle qu'ils possèdent.

Source : Insee, recensement de population 2008, exploitation complémentaire

moyenne. Mais, une fois sur le marché du travail, les immigrés lorrains connaissent moins le chômage que les immigrés de province, alors que le taux de chômage global est plus élevé en Lorraine. Sur l'ensemble de la France (hors Île-de-France), un immigré actif a un risque deux fois plus grand d'être au chômage qu'un non-immigré ; ce risque n'est que de 1,7 en Lorraine. Toutefois, chez les immigrés de moins de 30 ans, le risque de chômage est un peu supérieur en Lorraine. Au final, 51% des immigrés lorrains de 15 à 64 ans ont un emploi, contre 63% des non-immigrés.

Écarts femmes/hommes amplifiés chez les immigrés

La différence de taux d'activité entre hommes et femmes, qui atteint 8 points chez les non-immigrés, est de 20 points chez les immigrés. Une grosse moitié seulement (53%) des femmes immigrées sont actives, contre deux tiers (67%) des femmes non immigrées. L'écart chez les hommes est beaucoup plus faible (73% contre 75%).

De plus, le pays d'origine semble jouer un rôle déterminant dans l'écart de taux d'activité entre les hommes et les femmes. En effet, dans la population immigrée de 25 à 54 ans, 76% des femmes d'origine européenne sont actives, contre 55% des femmes originaires d'autres pays. Les plus fortes différences se trouvent chez les immigrés originaires de Turquie ou du Maghreb. Cet écart important entre les hommes et les femmes s'explique en partie par le faible niveau de formation des femmes immigrées et par les pratiques culturelles et familiales, ces deux phénomènes étant liés.

Face au chômage, on retrouve également d'importantes différences entre les hommes et les femmes. Parmi les femmes immigrées, 23,6% sont au chômage, contre 12,2% des femmes non immigrées. L'écart est moindre pour les hommes : 16,1% des immigrés sont au chômage, contre 10,1% des non-immigrés.

Naître en France ou naître français est plus avantageux que de le devenir

De manière générale, quand il s'agit d'intégration sur le marché du travail, le lieu de naissance a plus d'influence que la nationalité. Les personnes françaises ou nées en France se positionnent plus volontiers que les étrangers et les immigrés sur le marché du travail. Environ sept personnes sur dix de 15 à 64 ans françaises ou nées en France sont actives, contre seulement six sur dix parmi les étrangers et les immigrés.

Le risque de chômage dépend également de la nationalité et du lieu de naissance. Là aussi, être né en France ou être né français limite le risque de chômage. Le taux de chômage des personnes nées étrangères qui le sont restées s'établit à 20,2% contre 16,2% pour ceux qui sont devenus français.

À niveau d'études équivalent, la dichotomie demeure entre d'un côté les personnes nées françaises ou nées en France et les autres. La formation est donc un vecteur important d'intégration, mais des différences inexplicables demeurent. L'acquisition de la nationalité semble être à la fois une cause et une conséquence d'un accès à l'emploi, même si naître en France est plus avantageux. Par exemple, les emplois publics sont presque exclusivement accessibles aux personnes de nationalité française.

Les descendants d'immigrés dans une situation intermédiaire

En Lorraine, environ 174 000 personnes de 15 à 64 ans sont descendantes d'immigré, elles représentent 12% de l'ensemble des 15-64 ans. Les descendants d'immigrés sont aussi fréquemment actifs que les personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés, soit autour de 70%. Ils le sont donc plus fréquemment que leurs aînés (63%).

Le taux de chômage des descendants d'immigrés (défini dans l'enquête emploi en continu) est de 12,4%, contre 17,8% pour les immigrés et 8,4% pour les Lorrains ni immigrés ni descendants d'immigrés. Ce constat se retrouve à tous les âges sauf avant 30 ans, où le risque de chômage est aussi élevé chez les immigrés que chez les descendants d'immigrés. Pour les descendants d'immigrés titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur, le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des personnes ni immigrées ni descendantes d'immigrés, tandis qu'il est équivalent pour les personnes sans diplôme qualifiant.

Loin de l'objectif de 6% de travailleurs handicapés en Lorraine

En 2008 en Lorraine, 9 693 travailleurs handicapés ont été employés directement ou indirectement dans les établissements d'au moins 20 salariés du secteur privé, assujettis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Ils auraient dû être près de 15 000 pour satisfaire aux 6% de l'obligation d'emploi prévue. Dans la région, 70% des établissements s'acquittent ainsi de cette obligation par l'emploi direct de bénéficiaires alors que 30% passent par des contrats d'embauches indirectes ou s'acquittent des pénalités financières prévues par la loi. Au sein de ces derniers, la part des «établissements à quota zéro», sans embauche directe ni indirecte de travailleurs handicapés, est passée de 24% à 20% entre 2007 et 2008.

Dans la construction et le commerce, la part des bénéficiaires dans l'emploi total est la plus faible, c'est dans l'industrie qu'elle est la plus élevée. Enfin, la réponse à l'obligation d'emploi (embauche directe ou indirecte) varie en fonction de la taille de l'établissement : ceux de plus de 500 salariés ont la plus forte part de bénéficiaires dans l'emploi total. À l'inverse, les établissements de moins de 50 salariés emploient le moins de bénéficiaires.

Savoir plus :

- Les immigrés en Lorraine : des origines de plus en plus diversifiées, Économie Lorraine n°293, octobre 2012.
- Immigrés et descendants d'immigrés en France - Insee Références - Édition 2012
- L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2010, Ministère de l'intérieur, DSED, Infos migrations n°31, janvier 2012.
- Conciliation des temps de vie, Rapport du CESE de Lorraine, septembre 2011.
- Familles en Lorraine : un effritement du modèle traditionnel, Économie Lorraine n°281, mars 2012.
- Les discriminations liées au handicap et à la santé, Insee première n°1308, juillet 2010.
- L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2008 en Lorraine, Direccte, Cahiers lorrains de l'emploi n°03/10, décembre 2010.
- La situation sur le marché du travail en 2008 des personnes ayant une reconnaissance administrative de leur handicap, Dares Analyses n°40, juin 2011.

- Site internet : www.insee.fr



Insee
Institut National de la Statistique et des Études Économiques
Direction Régionale de Lorraine
15, rue du Général Hulot
CS 54229
54042 NANCY CEDEX
Tél : 03 83 91 85 85
Fax : 03 83 40 45 61
www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christian TOULET
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE
Bertrand KAUFFMANN
Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS
Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF
Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX
Édith ARNOULD
Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657
© INSEE 2012

Les deux tiers des salariés bénéficiaires sont des hommes reconnus travailleurs handicapés par la Maison départementale des personnes handicapées, ou victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Les bénéficiaires sont quasiment tous âgés de plus de 25 ans et 60% d'entre eux sont ouvriers.

La Lorraine est plutôt bien placée avec 70% d'emplois directs pour satisfaisant à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, au-dessus de la moyenne française de 66%. Peu de différences existent au niveau des secteurs d'activité les mieux pourvus ou de la meilleure prise en compte des grandes entreprises. La Lorraine se distingue avec plus d'hommes bénéficiaires : 69% contre 64% au niveau national.

Les populations susceptibles d'être discriminées dans les quartiers Politiques de la ville

En Lorraine, 145 000 personnes vivent dans les zones urbaines sensibles (ZUS), soit 6% de la population. La résidence en ZUS peut constituer un facteur de discrimination en soi. Mais surtout, ces quartiers concentrent les populations susceptibles de subir des discriminations : jeunes, immigrés, personnes sans diplômes et mères isolées notamment.

Dans les ZUS lorraines, 23% des habitants sont des immigrés, contre 7,8% des habitants de la région. Les mères isolées représentent quant à elles 11% des ménages des ZUS, contre 7% de l'ensemble des ménages lorrains.

Environ 17% des résidents ont entre 15 et 24 ans, contre 14% de l'ensemble des Lorrains. Or c'est à cette tranche d'âge que le chômage est le plus élevé. De plus, la part de jeunes adultes sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au baccalauréat est deux fois plus importante.

Sur l'ensemble des habitants des ZUS, la différence est moindre. Plus 60% des habitants des ZUS n'ont pas de diplôme ou ont un diplôme

inférieur au baccalauréat, soit seulement 3 points de moins que la moyenne régionale (57%).

Un travailleur handicapé sur six subit des discriminations

D'après l'enquête handicap-santé, en France métropolitaine, 9,6% des personnes de 25 à 54 ans sont handicapées. Près d'un quart d'entre elles disent avoir subi des discriminations liées à leur état de santé ou à leur handicap, soit six fois plus que les personnes valides. Dans 65% des cas, les personnes handicapées discriminées ont subi des insultes et/ou des moqueries. Les mises à l'écart et les traitements injustes sont invoqués dans 40% à 50% des cas de discrimination. Le refus de droit est plus rare et n'a concerné qu'un cas de discrimination sur cinq. Par ailleurs, 17% des travailleurs handicapés disent subir des discriminations liées à leur état de santé ou leur handicap, contre 4% des travailleurs non handicapés. Dans 40% des cas, ces discriminations se produisent sur leur lieu de travail.

Par ailleurs, les handicapés sont moins bien intégrés sur le marché du travail, peut-être à cause d'autres facteurs que le handicap, comme un niveau de formation plus faible. Ils sont ainsi surreprésentés parmi les personnes sans emploi. Les handicapés représentent 16% des chômeurs de 25 à 54 ans, 29% des inactifs mais seulement 7% des travailleurs, et ce malgré l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

En France métropolitaine, 6% des personnes de 15 à 64 ans ont une reconnaissance administrative de leur handicap qui ouvre droit à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH). Leur taux d'activité est très inférieur à celui de l'ensemble des 15-64 ans (46% contre 71%) et leur taux de chômage est plus du double de celui de la population totale (22% contre 10%). Au final, seulement 36% des personnes ayant un handicap reconnu sont en emploi. Un quart d'entre elles travaillent à temps partiel, soit 9 points de plus que l'ensemble des travailleurs. Chez les travailleurs handicapés, la réduction du temps de travail est motivée dans quatre cas sur dix par des problèmes de santé (38% contre 4%). Moins fatigant que le travail à temps plein, le temps partiel peut être un levier d'insertion professionnelle. Néanmoins, dans un tiers des cas, le temps partiel est contraint.